

Présentation au CT DGAL du 17 septembre 2020
Projet de modification de la décision d'organisation de la DGAL

I) Réorganisation de la Mission des affaires générales de la direction générale de l'alimentation et du secrétariat général

Depuis le mois de décembre 2019 et suite à l'absence du chef de la mission des affaires générales de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), la mission des affaires générales (MAG) du secrétariat général apporte son appui à la communauté de travail de la DGAL selon les modalités fixées conjointement par la Secrétaire Générale et le Directeur Général de l'Alimentation.

Après plusieurs mois de travaux accomplis et partagés par les équipes de chacune des missions des affaires générales, à la satisfaction des deux communautés de travail de la DGAL et du SG, il est apparu très souhaitable de capitaliser l'expérience acquise et de rapprocher les deux missions des affaires générales au sein d'une entité unique au service des deux structures.

Tel est le sens de la création proposée de la « Délégation du soutien aux services ». Elle sera placée sous l'autorité fonctionnelle de la Secrétaire générale et du Directeur général de l'alimentation et sera composée comme suit :

- Chef (fe) de la mission
- Adjoint (e) de la cheffe de la mission
- Bureau d'administration des personnels (BAP)
- Bureau des moyens des services (BMS)
- Bureau des affaires générales de Toulouse (BAGT)

En matière d'organisation et de périmètre, il a été décidé de maintenir chaque fois que cela était possible, les attributions et périmètres de chacun des agents concernés par cette organisation. De même, il a été décidé, après concertation avec les agents, de ne pas faire déménager les personnes d'un site vers l'autre, afin de conserver l'expertise et la connaissance acquises par les agents pour leur communauté de travail.

De manière très concrète, l'organisation retenue est la suivante :

- la cheffe de la délégation dirige la délégation du soutien aux services. Elle assure en propre le suivi des relations avec les représentants du personnel du secrétariat général et de la direction générale de l'alimentation. Elle est placée sous l'autorité fonctionnelle de la SG et du DGAL. La cheffe de la délégation est positionnée au SG sur le site de Varenne,

- l'adjoint (e) de la cheffe de la délégation, outre ses fonctions d'appui à la cheffe de la délégation, assure également le pilotage d'ensemble de la fonction RH de proximité pour les deux structures. L'adjoint (e) est positionné (e) à la DGAL sur le site de Vaugirard. Elle est responsable du fonctionnement de proximité du site,

- les agents en charge de la gestion RH de proximité des deux structures sont placés sous l'autorité du chef du bureau d'administration des personnels (BAP) en conservant leur périmètre de travail actuel et leur implantation physique sur chacun des deux sites afin de garantir une gestion harmonisée des procédures au plus proche des agents dont ils assurent la gestion,

- les agents en charge du fonctionnement courant, de la programmation et besoins comptables ainsi que toutes les prestations, services ou matériels participant au fonctionnement des services sont placés sous l'autorité du chef de bureau des moyens des services (BMS) en conservant leur périmètre de travail actuel et leur implantation physique sur chacun des deux sites afin d'assurer le fonctionnement de proximité essentiel aux agents.

- le bureau des affaires générales de Toulouse reste inchangé.

Les personnels des deux structures actuelles à la DGAL et au SG ont été informés du projet et ont eu l'occasion de formuler leurs observations.

Cette organisation a été présentée dans les mêmes termes au CT (S) du SG le 9 septembre et a été approuvée.